



erreurs dans un dossier de licenciement

Par **eucalyptus**, le **18/04/2012** à **19:23**

Un salarié peut il demander l'annulation de sa procédure de licenciement si trop d'erreurs ont été faite dans son dossier.

Erreur de date d'entrée dans l'entreprise, de documents transmis, de faits, de sexe du licencié, de référence de contrat de travail etc...

Que faire dans un tel cas :

Protester ou attendre d'être devant un tribunal et de présenter les documents qui prouvent le contraire.

Par **P.M.**, le **18/04/2012** à **19:44**

Bonjour,

La nullité d'un licenciement est pour des raisons en général différentes de cela et il faudrait savoir si cela a pu le rendre sans cause réelle et sérieuse mais de toute façon, il faudrait bien que le salarié aille devant le Conseil de Prud'Hommes pour le contester si l'employeur refuse de revenir sur sa décision...

Par **eucalyptus**, le **18/04/2012** à **22:38**

Merci bien sincèrement pour votre réponse